

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN DÈS LE 2 AVRIL

Saint-Hyacinthe, 27 février 2018 – Chaque printemps, la collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans le bac brun est de retour. Un tri adéquat des matières nous permet de détourner de l'enfouissement, année après année, environ 50 % des matières collectées à la rue.

Les matières organiques étant susceptibles d'être les plus dommageables pour notre environnement lorsqu'elles sont enfouies, nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier d'un service de collecte à trois voies qui fait l'envie de nombreux citoyens des autres municipalités du Québec. Il est important d'utiliser ce service, mis à notre disposition sur le territoire de la Régie. Seules les matières organiques décrites à l'endos de votre calendrier des collectes sont acceptées dans le bac brun.

Les matières décrites ci-dessous ne doivent jamais être déposées dans le bac brun :

- Tous les animaux morts, quels qu'ils soient;
- Les agrégats (roche, pierre, béton ou brique...);
- Les matériaux de construction et les morceaux de métal;
- Les branches d'un diamètre de plus de 2,5 cm (1 pouce);
- Les matières recyclables (contenants de plastique, de verre ou de carton...);
- Les déchets de toute nature.



En effet, lorsqu'elles sont placées dans le bac brun, elles peuvent contaminer la matière à valoriser ou endommager les équipements de traitement de l'usine de biométhanisation.

En déposant la bonne matière dans le bon bac, on contribue à réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement et le volume de gaz à effet de serre émis lors du transport de celle-ci. La Régie compte sur tous les citoyens pour **profiter du retour de la collecte hebdomadaire des matières organiques (bac brun)** afin de maximiser le volume de résidus déviés de l'enfouissement. Chaque geste, si petit puisse-t-il paraître, est important pour améliorer la qualité de notre environnement et celui que nous allons léguer aux générations qui nous suivent.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la Régie au **450 774-2350**. Vous pouvez également visiter notre site Internet au www.riam.quebec.

C'est si simple d'être écoresponsable...

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350